Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 081-218100980-20250507-D_2025_19BIS-DE

DELIBERATION N°2025/19BIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 11

SEANCE DU MERCREDI 7 MAI 2025

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Catherine AURIOL, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laura GANSEMAN, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, Premier adjoint, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint à M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint.

Absentes : Mmes Hélène VA et Sabine GORSSE, conseillères municipales.

Date de la convocation : 30/04/2025
Date d'affichage : 30/04/2025

Madame Marie-Florence FARAL est nommée **secrétaire de séance.**

OBJET : Projet de city stade et d'aménagements divers (bancs, tables, poubelles et porte-vélos : adoption du plan de financement. Demandes de subvention auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports ainsi qu'au Conseil Départemental du Tarn.

Plusieurs projets axés sur l'aménagement, la sécurisation et la revitalisation du centre bourg et des différents bâtiments communaux ont déjà été réalisés par le Conseil Municipal et/ou sont en cours, élaboration du Plui, mise en valeur des différents espaces publics, réaménagement et mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Cette mandature (2020-2026) va permettre l'aboutissement de l'aménagement du village avec plusieurs grands chantiers : la réhabilitation du clocher de l'église Saint-Hilaire, la réhabilitation d'une partie de l'école de Fréjeville, l'éclairage LED du terrain de foot, le chauffage moins énergivore pour la salle polyvalente et la création d'un city stade.
Le city stade sera situé sur un terrain communal au centre du village, au parc Louis Dubois, à côté du terrain de foot. Il sera en lien direct avec l'école publique grâce à un chemin d'accès sécurisé existant. Il comprendra un city stade de 19x9 m et d'aménagements divers tels que des bancs, des tables, des porte-vélos et des poubelles.
Ce projet murement réfléchi répond à plusieurs objectifs :
- une demande forte des habitants depuis plusieurs années,
- la dynamisation du cœur du village,
- l'accès au sport en continu en fonction des disponibilités de chacun,
- la pratique sportive par les associations du village,
- la pratique sportive par l'école publique avec accueil d'inter-écoles,
- d'une utilisation sur un sol stabilisé durant les périodes pluvieuses (club de foot),
- la pratique intergénérationnelle,
- l'accès aux personnes à mobilité réduites avec un accès PMR,
- l'accès à la pratique sportive des plus jeunes qui le soir, le weekend et durant les vacances scolaires n'ont pas accès à un lieu de proximité leur permettant de s'épanouir pleinement,

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 081-218100980-20250507-D_2025_19BIS-DE

DELIBERATION N°2025/19BIS

- garder les plus jeunes sur notre commune pour se connaitre mieux, garantir un lien social et peut être s'investir pour sa commune,
- une empreinte environnementale maitrisée, un entretien réduit.

La mairie insiste pour la présence de poubelles pour le respecter de la nature, de portes vélos pour accueillir les jeunes qui y viennent, des bancs et tables pour accueillir les écoles, enseignants, éducateurs et bien sûr les familles qui veulent y passer un moment agréable.
Le choix des fournisseurs répond à une démarche environnementale permettant de limiter d'une part les émissions de CO2 en sélectionnant des entreprises locales, qui ont fait leurs preuves sur des communes aux alentours, pour la conception, la réalisation et la mise en place.
D'autre part les élus ont souhaité sélectionner des matériaux répondant à une forte exigence en matière de durabilité. Le city stade sera conçu avec une faible empreinte environnementale et une grande résistance dans le temps.

Après présentation des divers devis sollicités, le choix du Conseil Municipal se porte sur :

- La société KOMPAN pour la fourniture et la pose d'un terrain multisports "city stade", le lignage simple, les aménagements divers « bancs, tables, poubelles, porte-vélos » pour un montant de 52 356.40 € HT,
- Le Groupe SAE pour la construction d'une plateforme en béton drainant 20 x 12 m pour un montant de 33 620 € HT,

Le coût total de l'opération s'élève à 85 976.40 € HT.

Le projet sera financé de la manière suivante :

- Subvention du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports à hauteur de 50 %, soit un montant de 42 988.20 €,
- Subvention du Conseil Départemental du Tarn sur une enveloppe générale à hauteur de 30%, soit un montant de 25 792.92 €,
- Autofinancement de la commune : 20%, soit un montant de 17 195.28 €.

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour (José NUNES, Christophe MAURIES, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, Mathieu LAFON, Thierry ZANARDO, Laura GANSEMAN, Catherine AURIOL), 3 voix contre (Jean-Bernard CEBE, Nicolas CAUSSE, Julien AMALRIC) et 2 abstentions (Marie-Florence FARAL, Pierre MONTENEGRO (vote à main levée), le Conseil municipal :

-approuve le projet sous réserve de l'obtention de toutes les subventions,
- approuve le plan de financement ci-dessus pour les demandes de subventions,
- autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération annule et remplace la délibération N° D_2025_19 du 7 Mai 2025 ayant le même objet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNES

MAIRIE DE FRÉJAVILLE 81 (Tarn)

La secrétaire de séance,
Marie-Florence FARAL